
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie située au 5 place du Foyer est ouverte au public :

Le jeudi de 17h00 à 19h30.

Le samedi semaine paire de 9h00 à 12h00, soit :

- ❖ 15 et 29 janvier 2022,
- ❖ 12 et 26 février 2022,
- ❖ 12 et 26 mars 2022.

Les permanences téléphoniques sont accessibles :

Au 03 82 83 75 06

Le mardi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

Le vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

Le jeudi semaine impaire de 9h00 à 12h00, soit :

- ❖ 06 et 20 janvier 2022,
- ❖ 03 et 17 février 2022,
- ❖ 03, 17 et 31 mars 2022.

Vous pouvez effectuer vos demandes par email à l'adresse commune.beyren@wanadoo.fr.

Les documents vous seront soit retournés par email, soit déposés dans votre boîte aux lettres.

Nous pouvons également vous recevoir sur rendez-vous les mardis et vendredis entre 9H et 17H00.

Pour les demandes urgentes uniquement, vous pouvez me joindre au

06 11 11 29 07.

Philippe GAILLOT, Maire

